

RAPPORT DE LA COMMISSION AD'HOC

Préavis n° 53-2015

**Contribution de CHF 115'000.- pour l'étude-test sur le périmètre
«RDU Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret)»**

La commission ad 'hoc composée de :

Monsieur Jean-Pierre Magnin – 1^{er} membre – Rolle

Monsieur Jacques Hanhart – remplaçant de M. C. Farine – Nyon

Monsieur André Cattin - Nyon

Sont absent, excusé :

Monsieur Olivier Tappy – La Rippe

Monsieur Serge Schmidt – Tannay

La séance est ouverte à 18:00 en présence de Monsieur Jean-Noël Goël – membre du CODIR et de Monsieur Philippe Ruegg – chargé de projet au sein de Régionnyon.

Ceux-ci ont repris pour la commission toutes les explications et les schémas que l'on peu d'ailleurs lire dans la documentation, la planification « Mise en œuvre du secteur «RDU Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret)» ainsi que dans le préavis du comité de direction, la commission a apprécié le travail de présentation.

Préambule

Le tronçon étudié et objet de cette demande de crédit se situe dans le périmètre à Prangins (Etraz nord) à Nyon (En Oulteret) entre la route de l'Etraz et Changins.

Le concept de la RDU fait partie intégrante du plan directeur cantonal (3^{ème} adaptation du 2 juillet 2014) dans le cadre de la mesure R15 «agglomération franco-valdo-genevois et région Nyon».

En lien avec le schéma directeur de l'agglomération nyonnaise, le concept RDU est déjà adopté par les partenaires en 2010 et constitue un des objectifs stratégiques du plan directeur régional du district de Nyon (PDRN).

Une convention liant les partenaires a été signée en 2013 pour la mise en œuvre du concept RDU et un chargé de projet pour coordonner la réalisation de la RDU a été engagé (signataires = les communes d'Eysins, Nyon et Prangins, les autres communes du SDAN, le conseil régional et le canton).

La commission a constaté que la demande de financement concernée correspond à la suite des études de la RDU et de son prolongement jusqu'à Gland. Elle a conscience de son importance pour non seulement desservir les futurs quartiers mais aussi pour définir les limites et contenir les espaces à urbaniser.

La commission a relevé que les documents conçus par le SDAN sont très explicites et répondent aux questions que la commission a posées.

La commission s'est penchée sur la problématique du périmètre, du tracé de la RDU, de la zone agricole, des terrains de l'Agroscope de Changins, du rôle de la SOFREM et du choix des mandataires.

La commission a eu réponse à ces questions et elle remercie M. Jean-Noël Goël et M. Philippe Ruegg pour leurs réponses et explications.

Conclusion

La commission ad hoc a été convaincue de l'intérêt régional de la RDU Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret) qui va permettre l'implantation d'une dévestiture régionale et qui structure le développement du bâti futur.

Compte tenu de l'intérêt général, il est nécessaire d'entreprendre l'étude-test tel que préconisé par le CODIR.

La commission recommande à l'unanimité au conseil intercommunal d'approuver le préavis n°53-2015 et de décider :

1. d'accorder le crédit de CHF 115'000.- pour la participation régionale, à l'étude-test prévue en périmètre RDU Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret)
2. d'imputer le montant total de CHF 115'000.- sur fonds d'investissements régional, ce montant sera amorti en 5 années.

Les membres de la commission

Jean-Pierre Magnin

Jacques Hanhart

André Cattin

Nyon, le 4 septembre 2015

Pour mémoire

RDU	= Route de distribution Urbaine
SDAN	= Schéma Directeur de l'Agglomération Nyonnaise
GROUPIL	= Organe politique de Pilotage
OFCL	= Office Fédéral des Constructions et de la Logistique
SOFREN	= Société anonyme dans le but est de réunir les intérêts des communes membres du Conseil Régional du district de Nyon, en procédant notamment à l'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, l'aménagement et l'exploitation d'immeubles de toutes natures, la participation à toutes opérations immobilières, financières et commerciales.